

**Au Québec**, les autorités ont créé un centre de recherche industrielle en 1969. Sa principale fonction est de contribuer au développement économique de la province en favorisant l'innovation dans les entreprises manufacturières, surtout au sein des petites et moyennes entreprises. Il collabore étroitement avec elles à des travaux de recherche et de développement dans divers domaines des sciences appliquées, y compris la création de nouveaux procédés ou produits. Outre ses activités en laboratoire, il offre un service d'information industrielle et technologique à toutes les entreprises québécoises.

**La Fondation de recherches de l'Ontario** est une société indépendante créée en 1928. Son conseil d'administration se compose de membres provenant du secteur de l'industrie, du commerce et de la science. Au début, elle était financée par une caisse de dotation, à laquelle ont souscrit des sociétés industrielles et commerciales par l'entremise de l'Association canadienne des manufacturiers, et par une subvention provinciale équivalente. La majeure partie de ses revenus (73%) provient de recherches contractuelles exécutées surtout pour le compte de l'industrie. Depuis 1967, le gouvernement provincial lui verse une subvention annuelle proportionnelle aux revenus qu'elle tire de l'industrie. La Fondation vise surtout le développement de l'industrie par la science appliquée et la technologie. A la demande de divers paliers de gouvernement, elle entreprend des travaux sur les besoins fédéraux et provinciaux. Elle ne limite pas son activité à l'Ontario, et effectue, à des conditions analogues, des travaux de recherche pour n'importe quelle organisation ou entreprise canadienne.

Avec un effectif d'environ 320 personnes, la Fondation a fourni un large éventail de services scientifiques et techniques à de nombreuses sociétés grandes et petites. Ses services englobent des enquêtes à court terme, des études scientifiques fondamentales de longue haleine aussi bien que la création de produits et de procédés, et couvrent la plupart des domaines essentiels de la technologie industrielle. Tous ses travaux sont confidentiels, au même titre que les renseignements commerciaux, techniques ou juridiques que peuvent lui transmettre ses clients actuels ou éventuels. Les brevets résultant des travaux de recherche et développement exécutés à contrat deviennent la propriété du client.

**Au Manitoba**, un Conseil de recherches se compose de sept membres et de deux comités consultatifs dont les membres représentent l'industrie primaire, le secteur manufacturier, les syndicats, les universités et le gouvernement. Ce Conseil vise principalement à aider l'industrie manitobaine à améliorer sa position sur les marchés par le développement d'une capacité de production assise sur une base plus technologique. Il a un bureau à Winnipeg et s'est doté d'un centre de technologie alimentaire à Portage-la-Prairie. Son personnel permanent lui est fourni par le gouvernement provincial par voie de recrutement direct. Ses travaux sont financés par des crédits de la province et par des contrats avec les gouvernements fédéral et provincial, mais il peut également se faire payer pour ses services. Il encourage ou exécute des tâches de recherche, de développement et de transfert de technologie intéressant avant tout les industries manufacturières secondaires. La plupart des activités du Conseil visent à faire du Manitoba un centre d'excellence dans les domaines de l'alimentation, de l'électronique, de la recherche sur les matériaux et des produits médicaux.

Un centre d'aide technique encourage l'industrie à faire usage des découvertes technologiques. Son personnel comprend des ingénieurs et des scientifiques qui possèdent tous une vaste expérience de l'industrie. Il a reçu plus de 500 demandes d'assistance au cours de 1978-79, notamment des demandes de données techniques sur le choix et les propriétés des matériaux.

**En Saskatchewan**, le Conseil de recherches a été créé en 1947 par une loi provinciale. Il effectue des recherches en sciences naturelles et en sciences de la gestion en vue d'améliorer l'économie de la province. Au début, les programmes de recherche du Conseil étaient exécutés à l'Université de la Saskatchewan grâce à des subventions octroyées à des membres du corps enseignant et à des bourses accordées à des étudiants. La loi, modifiée en 1954, lui donne désormais le droit d'acquérir des biens, de recruter